

Arrêté du 10 décembre 2019 pris pour l'application au corps des ingénieurs des travaux de la météorologie et à l'emploi de chef d'unité technique de Météo-France des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	14/12/2019
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	TRED1929943A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039494126

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] annuels afférents aux groupes de fonctions, mentionnés à l' article 2 du décret du 20 mai 2014 susvisé , sont fixés ainsi qu'il suit : GROUPE DE FONCTIONS PLAFOND ANNUEL DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS [...]

[...] Les montants minimaux annuels de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, mentionnés à l' article 2 du décret du 20 mai 2014 susvisé , sont fixés ainsi qu'il suit : GRADE ET EMPLOI MONTANT [...]

[...] annuels afférents aux groupes de fonctions, mentionnés à l' article 2 du décret du 20 mai 2014 susvisé , sont fixés ainsi qu'il suit : GROUPE DE FONCTIONS PLAFOND ANNUEL DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS [...]

[...]des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ; Vu[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'action et des comptes publics,Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie ;Vu le décret n° 96-931 du 22 octobre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de chef d'unité technique de Météo-France ;Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;Vu les avis du comité technique de l'établissement public Météo-France en date du 6 avril et du 4 mai 2018,Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE TRED1929943A du 14 décembre 2019, « Arrêté du 10 décembre 2019 pris pour l'application au corps des ingénieurs des travaux de la météorologie et à l'emploi de chef d'unité technique de Météo-France des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039494126> (consulté le 30 août 2026).